

## BLOC NOTES

# Essai de localisation des plus hauts revenus dans l'agglomération mulhousienne



## Sans définition de la richesse, impossible de localiser les riches

Il est assez malaisé de travailler sur « les riches ». Pour cause, il n'existe pas de définition de ce qu'est être riche. Une norme a été établie pour définir « les pauvres » : disposer de revenus inférieurs au seuil de 60% du revenu médian<sup>1</sup> de la population. Cette norme permet de calculer un taux de pauvreté (la part des personnes pauvres) sur un territoire. **Aucune norme ne fixe un seuil de richesse.** Partant, il est impossible de calculer un taux de richesse sur un territoire donné.

Il est donc facile de localiser la population pauvre, mais bien plus difficile de localiser la population riche. Il est possible de retenir, ce qui est habituellement fait, la médiane des revenus sur un territoire. Plus elle est élevée, plus la population est aisée. Mais c'est un indicateur très imparfait au sens où si un groupe de personnes très riches vit sur un territoire peuplé majoritairement de personnes nettement moins argentées, la médiane des revenus<sup>2</sup> sera peu élevée et ces riches ne pourront pas être repérés.

Pour avancer, il est possible de fixer une norme, à l'instar de l'Observatoire des inégalités qui retient comme riches les personnes qui ont un revenu deux fois supérieur au revenu médian de la population. Soit un seuil à 46 160€. Pour l'INSEE, dans de rares travaux, le seuil retenu est de 1,8 fois le revenu médian. Soit un seuil situé à 41 544€. **C'est le seuil qui a été utilisé ici pour cartographier la richesse.**

N'ayant pas accès à des fichiers nominatifs qui permettraient de dénombrer les personnes riches (de calculer un taux de richesse) et de les géolocaliser, on doit se contenter de repérer les communes ou les iris<sup>3</sup> des communes où les 10% des personnes les plus riches (le 9<sup>ème</sup> décile) gagnent plus de 41 544€.

Cela ne signifie pas que toute la population de cet iris ou de cette commune est riche, mais que les plus aisés des habitants font bien partie des riches. Ils peuvent cohabiter dans certains cas avec une population pauvre. Par exemple, dans l'iris Brunstatt-Didenheim sud, les 10% des plus hauts revenus ont un revenu de 56 340€. Ils peuvent donc être qualifiés de riches. Mais le taux de pauvreté de cet iris atteint tout de même 8%. Ce qui signifie que certains territoires connaissent de fortes inégalités.

La représentation cartographique qui en ressort est assez frustre. D'une part, on est capable de dire que dans tel ou tel iris ou commune, les 10% des plus hauts revenus sont riches, mais on est incapable de quantifier le nombre de riches sur ce territoire. D'autre part, au sein même des 10% des plus hauts revenus existent **des écarts énormes entre des « riches » et des « ultra-riches »** dont on ne peut rendre compte qu'imparfairement.

Les communes ou iris qui n'apparaissent pas sont frappés du **secret statistique**, vue la faiblesse des effectifs concernés. N'apparaissent en aplat de couleurs que les iris ou communes où le revenu disponible des 10% des plus hauts revenus dépassent les seuils de l'INSEE fixé à 1,8 fois le revenu médian français.

---

<sup>1</sup> Plus précisément : revenu disponible par unité de consommation, pour prendre en compte la composition des ménages.

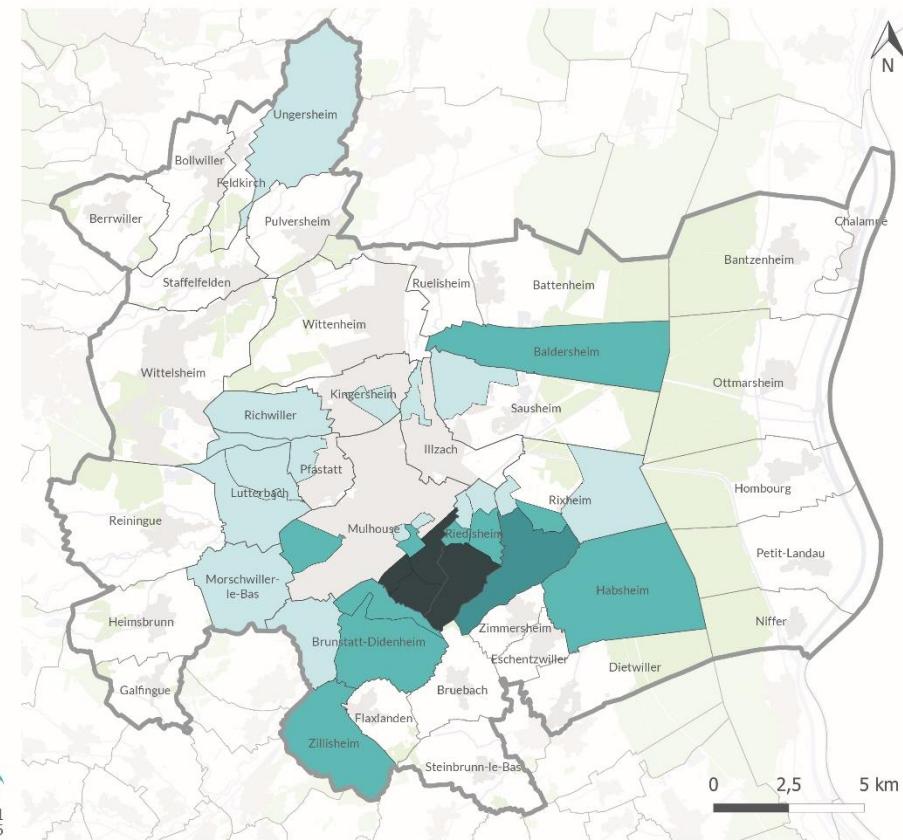
<sup>2</sup> Le revenu qui sépare la population en deux : la moitié gagne moins, l'autre gagne plus.

<sup>3</sup> L'iris est un découpage infra-communal des communes de plus de 10 000 habitants. Toutes les communes ne sont donc pas « irisées », même si de plus en plus de communes de plus de 5000 habitants le sont.

Communes et IRIS  
où une partie de la population  
a plus de 1,8x  
le revenu médian disponible  
par unité de consommation

Légende

9ème décile (en €)
< 41 750 € ou secret statistique
41 750 € à 50 000 €
50 à 60 000 €
60 à 70 000 €
> 70 000 €



Il est connu que les communes du sud de l'agglomération ont une population plus aisée. Mais la cartographie fait ressortir des communes à l'ouest où une partie de la population peut être qualifiée de riche. Attention, cela ne signifie pas que toute la population de ces territoires est riche. Les communes/iris non coloriés soit sont soumis au secret statistique, soit n'ont pas de résidents aux revenus suffisamment élevés pour être qualifiés de riches.

## Une cartographie renouvelée de la répartition des revenus

Cette carte, malgré toutes les limites qui viennent d'être rappelées, confirme que **les plus riches tendent à se localiser au sud de Mulhouse**. A commencer par le quartier du Rebberg (champion toutes catégories avec un revenu médian du 9<sup>ème</sup> décile supérieur à 106 000€) et dans plusieurs communes plus au sud, à l'exception de Baldersheim, au nord de l'agglomération.

Mais elle montre aussi que **certaines communes de l'ouest**, sans atteindre les mêmes niveaux de richesse, accueillent aussi une population qui peut être qualifiée de riche, qui n'apparaissent pas lorsqu'on se contente d'analyser le revenu médian des communes.

L'analyse des données montre par ailleurs que dans **les territoires qui hébergent cette population riche, le taux de pauvreté est d'une manière générale assez faible**. Il est par exemple de seulement 5% dans l'iris Riedisheim sud. Ce qui signifie sans doute que les riches vivent dans un environnement confortable. Même s'il s'agit d'une « poche » de richesse dans une commune aux revenus assez faibles comme c'est le cas d'Illzach.

Mais certains iris présentent la caractéristique d'abriter **une population riche, qui côtoie une part importante de population pauvre**. C'est particulièrement le cas des iris du centre historique est et ouest de Mulhouse où les taux de pauvreté sont supérieurs à 23% et de l'iris Riedisheim nord où le taux de pauvreté est de 17%.

On tient peut-être là un début de méthode pour apprécier le degré de mixité sociale des territoires.



#### A LIRE EGALEMENT

De la richesse et de ses formes.  
Société d'histoire et de géographie  
de Mulhouse, septembre 2020

Pauvreté et inégalités.  
De la France aux quartiers de  
l'agglomération mulhousienne,  
Afut, 2024.

Le Bloc-Notes de l'Agence, édité et imprimé par



**Afut Sud-Alsace**  
33 avenue de Colmar  
68200 MULHOUSE  
03 69 77 60 70  
[www.afut-sudalsace.org](http://www.afut-sudalsace.org)

Rédaction : Didier Taverne  
Direction de la publication : Viviane BEGOC  
Date : octobre 2025  
*Toute reproduction autorisée avec mention précise  
de la source et référence exacte.*